Association de l'Artillerie de Montréal

Artillery Association of Montreal

Règlements du Tirage 2027

1. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
2. Le tirage aura lieu le 8 juin 2027 à 19 h et il se fera à la :

Caserne militaire Côte-des-Neiges
4185 chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, (Québec) H3H 1X2

3. Les gagnants de billets d'avion doivent remettre une copie de leurs réservations avant leur départ ou remettre une lettre dûment signée indiquant qu'ils ont soit reçu les billets d'avions ou pour raisons personnelles, refusé les billets qui avaient été offerts conformément aux règlements du tirage.
4. Les prix peuvent être réclamés avec rendez-vous au même endroit où le tirage s'est déroulé (voir numéro 2)
5. Les prix doivent avoir été réclamés le 31 juillet 2027 à 19 h au plus tard. Passé cette date l'organisateur n'aura aucune obligation de remettre les prix.
6. Les prix ne sont pas monnayables.
7. Les profits seront versés à des Corps de Cadets, à des organisations de vétérans (du Québec seulement) et organismes de bienfaisances du Québec.

Raffle rules of the 2027

1. Participants must be 18 of age and above.
2. Draw will be June 8, 2027, at 7 p.m. and will take place at :

Caserne militaire Côte-des-Neiges
4185 chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, (Québec) H3H 1X2

3. Winners of airline tickets must provide a copy of their flight reservations before departure or submit a duly signed letter confirming that they have either received the airline tickets or declined the tickets offered for personal reasons in accordance with the raffle rules.
4. Prizes may be claimed by appointment at the same location where the draw took place (see item 2).
5. Prizes must have been claimed no later than July 31, 2027, at 7 p.m. Pass that date, the organization will have no obligation to release prizes.
6. Prizes are not cashable.
7. Profits will be given to Cadet Corps, veterans organization (of Québec only) and Quebec charitable organizations.